

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT SMBVAS EN 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la participation due au SMBVAS dont dépend la commune ne fait plus l'objet de fiscalisation depuis 2011.

Il est proposé au conseil municipal l'inscription au budget primitif 2020, à l'article 6554, de la participation au syndicat SMBVAS.

En conséquence, cette participation communale ne sera pas fiscalisée en 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription au budget 2020 de la participation due au SMBVAS

TAUX D'IMPOSITIONS 2020

Pour 2020 et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir voter le taux de la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir en 2020 les mêmes taux d'imposition communaux de l'année 2019.

Ces taux seront les suivants :

Taxe foncière bâti : 20,38%
Taxe foncière non bâti : 44,90%
CFE : 17,23%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition de l'année 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

<u>-Comité des Fêtes</u>	1500
<u>-A.S.Bouville Fréville.</u>	1000
<u>-Foyer Rural:</u>	1 500
<u>-Club du 3^{ème} Age</u>	1300
<u>-Coopérative scolaire</u>	1262
<u>-ACPG – CATM</u>	400

- <u>Resto du Cœur</u>	800
- <u>Agir avec Becquerel</u>	400
- <u>Association « Ensemble avec Maël »</u>	500
- <u>Association « Clic de l'Austreberthe »</u>	250
- <u>Ecole de musique :</u>	1800
-Ntwanamo France :	500
-Ass Départ Protection Civile :	1000

Total	12 212
--------------	--------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des subventions à l'exception de celle allouée à l'ASB Bouville –Fréville qui est votée par 11 voix Pour et 4 Abstentions.

QUESTIONS DIVERSES – PROCHAIN ORDRE DU JOUR

- La cérémonie commémorative de la ferme de la Résistance aura lieu le 25 juillet prochain
- Mettre au prochain ordre du jour : sécurité routière et mobilité.

La séance est levée à 22h35